

J.A. Lausanne

Domaine 115 public

Bi-mensuel romand
N° 115 10 juillet 1969 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10-15527
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Ruth Dreifuss
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Jacques Morlier-Genoud
Jean-François Thonney

Le N° 116 sortira de presse
dans la première quinzaine d'août

L'état de la question

Ces présidentielles françaises, ça ne nous regarde pas, mais quelle désolation ! Devant le vide de la gauche, les Rastignac gaullistes ont pris le pouvoir; dans leurs fourgons, ils amènent tous les épate-public modernes; ils parlent de « nouvelle société », de travail en équipe, de l'exemple suédois, mais oui, mais oui. Les idées « avancées » ne leur font pas peur : ils joignent un cœur social à l'efficacité du manager. Charmants, si tout va bien; vachards jusqu'au fascisme, s'ils devaient perdre.

Et puis, en face d'eux, rien. Certes, le parti communiste est content, mais c'est parce qu'il a fait, selon la formule de Duclos, un « joli score » au tour éliminatoire.

Ce préambule d'actualité française pour amener, à nouveau, une idée qui nous est chère.

La gauche française, parce qu'elle a hérité des traditions centralisatrices, qu'elles soient révolutionnaires ou parlementaires, parce que le mouvement coopératif français, même s'il a connu de grands théoriciens (Gide, Lasserre) est faible, parce que les syndicats sont divisés, la CGT restant étroitement liée au PC, ne cesse de parler en termes de pouvoir, en n'imaginant rien d'autre que le pouvoir politique. Mais quand les hommes politiques de cette gauche ont été écartés longtemps du pouvoir central, qu'ils vieillissent, qu'ils perdent même une partie de leur implantation locale, un vide immense est créé.

On dit alors qu'il faudrait pouvoir apparaître plus souvent sur le petit écran pour être connu des foules. La TV ! et voilà pourquoi la gauche est muette. L'excuse est facile, quel que soit le scandale de la gestion de l'ORTF.

En fait il ne s'agit pas de prendre le pouvoir, mais les pouvoirs : pouvoirs régionaux, pouvoirs économiques, pouvoirs dans l'information, pouvoir syndical dans les entreprises. A défaut, et à vouloir tout jouer sur la carte politique, c'est le vide.

Mais l'illustration de tout cela, elle est à choisir localement.

Le pouvoir économique

Notre brochure sur l'Épargne négociée et le Pouvoir économique a suscité quelques sarcasmes chez les communistes et apparentés. D'emblée, on était décidé à trouver ça stupidement réformiste. Il y a une manière connue d'écrire le mot socialiste, qui sous-entend social-traître, collaborationniste de classe, et cætera; une manière, la même, d'écrire : la FOMH. « La FOMH s'y intéresse » disent-ils. Quand ils l'ont dit, tout est dit. On peut ajouter à la rigueur un point d'exclamation. La FOMH !

Mais enfin, même malveillante, la critique est parfois utile. Or, elle n'apporte rien dans le cas particulier, faute d'être portée sur son véritable terrain.

D'abord partir de la stratégie nouvelle des grandes entreprises et des oligopoles. Ses caractéristiques : volonté systématique de croissance, refus de faire porter la concurrence sur les prix, importance accordée à la recherche scientifique ou à la publicité, et enfin autofinancement intensif.

Les bénéfices réinvestis (et c'est aussi valable pour les petites et moyennes entreprises) sont pour une bonne part des salaires non distribués. Comment les

recupérer, sans stopper la croissance ? Cette question ne peut être éludée. Or elle est omise par nos contradicteurs.

Mais surtout, le pouvoir économique dont nous parlons, et ici il semble qu'on n'ait tout simplement pas compris, n'est pas celui du contrôle direct des entreprises. Pas besoin de faire un dessin; nous savons que quelques actionnaires majoritaires, en tant que propriétaires ou comme mandataires, détiennent, de haute main, les grandes entreprises, encore que la réalité du pouvoir glisse de plus en plus aux managers. Ils ne se feront pas hara-kiri pour les beaux yeux de l'épargne négociée, bien sûr.

Le pouvoir économique, il commence avec la gestion du Fonds syndical. En regroupant les fonds des caisses de pensions, qui sont de l'épargne ouvrière, les fonds du droit sur l'autofinancement des entreprises, c'est une colossale fortune qui serait à gérer. Aujourd'hui, elle sert à des fins capitalistes. Elle renforce les entreprises, les banques. La classe ouvrière, les employés en sont frustrés. Or, il y a beaucoup de choses à faire avec quelques milliards. Là commence un pouvoir économique.

Nous l'avons dit, des secteurs importants pourraient être partiellement collectivisés, comme celui du logement, mais cela signifie aussi que des économistes, des architectes, des entreprises coopératives auraient à prendre des responsabilités réelles. Ils auraient à investir et à gérer dans un esprit et un style nouveau, à être, non pas seulement par la grâce du bulletin de vote, mais concrètement des hommes de gauche.

La vraie difficulté, nous ne l'avons jamais cachée, c'est d'empêcher que ces institutions nouvelles ne soient réintégrées dans le système capitaliste envahissant. Par conséquent, il faut parallèlement insister sur l'importance de l'information, de la discussion critique, de certaines formes d'autogestion dans tous les domaines où interviendrait un Fonds syndical d'investissement.

Un choix

On peut, face à l'extraordinaire renforcement du capitalisme, depuis une dizaine d'années, et tout particulièrement du capitalisme suisse, caresser l'imagerie révolutionnaire : prise de pouvoir et nationalisation, et en attendant se retrouver devant un vide croissant, à la française, en soignant électoralement ses scores.

Ou chercher à se doter de pouvoirs, notamment des pouvoirs économiques, par la gestion de toutes les formes de salaires non-distribués (revendication qui pour triompher aura besoin de la force mobilisatrice de tous). Et organiser simultanément un contrôle, une discussion critique de la gestion de cette épargne pour que les réalisations soient qualitativement différentes, pour que ses dirigeants n'aillent pas s'imaginer au bout de quelques années qu'un Fonds syndical a sa fin en lui-même et en eux-mêmes.

Cette recherche d'un pouvoir économique n'exclut pas la recherche d'un pouvoir syndical à l'intérieur des entreprises. Mais c'est dans ces directions multiples qu'il faut chercher.

C'est ça, ou le Sport-Toto des « scores » !

Le rapport des quatre sur le Jura

Les « sages » ont joué la carte de l'autonomie. Ils ne s'en cachaient pas. L'autonomie a, en apparence du moins, deux avantages : réunir une éventuelle forte majorité, préserver l'unité du Jura.

Mais ce n'est qu'un mot. Que signifie autonomie par opposition à souveraineté, dans une Confédération où la « souveraineté » cantonale joue dans d'étroites limites, où « l'autonomie » communale est importante ?

Nous pensions d'abord que la « médiation » pourrait porter sur les conditions d'un scrutin d'autodétermination. En écartant la consultation des Jurassiens de l'extérieur, bien légèrement à notre avis, les Sages ont rendu inutile une médiation sur cet objet.

En revanche, la médiation pourrait porter sur le contenu de l'autonomie : si l'autonomie définissait des compétences exclusivement jurassiennes dans le domaine de l'instruction, de l'aménagement du territoire, des finances publiques, de l'élection de magistrats, notamment de ceux qui géreront les domaines réservés aux seuls Jurassiens, elle approcherait de la souveraineté cantonale et créerait un processus irréversible.

Il ne nous appartient pas de juger avant les principaux intéressés; mais il vaudrait la peine d'entrer en matière pour vérifier à travers une négociation si le mot autonomie est un amuse-bouche ou synonyme de quasi-souveraineté.

En direct avec M. Samuel Schweizer à la T.V.

Nous ne voulions pas manquer cette invitation. Nous avions sacré M. Samuel Schweizer, premier des grands bourgeois d'affaires suisses, car il siège dans les conseils d'administration des plus grandes sociétés : président de la Société de Banque suisse, vice-président de Ciba, aux conseils de Sulzer, Brown-Boveri, Nestlé, et des Câbleries de Cossonay. Comme il le relevait lui-même avec distinction, il ne dispose pas de fauteuils nombreux, il n'est présent **que** dans six sociétés vraiment importantes.

Nous ne connaissions M. Schweizer que de nom; quelle tête avait-il, quel air, quel langage ? Il invitait chez lui dans le cadre de l'émission TV. « En direct avec... » Soit ! Passons le paillason.

Au naturel

On connaît la faiblesse de la formule. Les journalistes reçus ne sont pas là pour contredire; ils posent la question qui va permettre à l'hôte de s'exprimer : interview à la Michel Droit.

Dans le cas particulier, l'absence de contradiction ne nous a pas gênés. Et pourtant, elle aurait été énorme sur certains points. Ainsi M. Schweizer déplorait que les grandes banques aient si peu d'influence sur les autorités, sur le Parlement. Il le disait, croyez-le bien, sans humour. Il n'y avait, ajoutait-il, pour ainsi dire pas de représentants des banques dans les Chambres fédérales; il avait beau chercher, non, personne, pas un homme de liaison !

Or, il préside le conseil d'administration de la SBS qui compte trois conseillers aux Etats (MM. Choisy, Rohner, Torche). Nous écrivions récemment à ce sujet : « Trois sur quarante-quatre ! La SBS est mieux représentée à la chambre haute que n'importe quel canton, que la Constitution oblige à se contenter de deux députés.

Mieux représentée aussi que l'ensemble de la gauche suisse, c'est-à-dire que du quart du corps électoral, qui n'a que deux élus. »

M. Schweizer l'ignorait. Les politiciens, c'est la garniture. Il ne goûte pas le cresson. Significative aussi d'une aristocratie condescendance à l'égard des hommes politiques, cette justification de ses hauts revenus : les administrateurs des grandes sociétés ne chassent pas le tantième, l'intérêt matériel n'est pas important pour eux (comprenez puisqu'ils sont déjà pourvus). Une exception, toutefois; on peut faire appel à un ancien magistrat qui, en se dévouant à la chose publique, a sacrifié ses chances de gain. Les tantièmes que nous lui offrons sont alors un dédommagement !

Ces deux exemples pour faire comprendre que l'absence de contradiction ne gênait pas, car M. Schweizer ne cherchait pas à s'abriter derrière un masque verbal. Il était certainement lui-même. Il disait donc au naturel des choses étonnantes pour qui voit avec d'autres yeux, pense avec d'autres critères.

Mais recensons d'abord les informations obtenues ou confirmées.

Grand capitalisme

— Les grandes entreprises suisses sont, aujourd'hui, indépendantes du capitalisme bancaire. Aucune banque ne posséderait des participations déterminantes.

— L'indépendance de ces entreprises n'est possible aussi que par une haute capacité d'autofinancement.

— Les grandes sociétés sont dirigées par les « managers », directeurs, comité restreint du conseil d'administration qui choisissent et cooptent les autres membres du conseil d'administration. Une formule revenait constamment dans la bouche de M. Schweizer : « on » nous a demandé

un administrateur ayant telle ou telle compétence... Il paraît, à l'entendre, que ces hommes compétents sont si rares — et pourtant les administrateurs ordinaires ne participent qu'à trois ou quatre séances par année — que les cumuls sont inévitables. Autre forme de la mentalité aristocratique.

Neutralité

La liaison que les Suisses ont développée au plus haut point entre la neutralité politique et les affaires commerciales était, dans les propos de M. Schweizer, particulièrement évidente. Pourquoi passez-vous des accords avec tel ou tel pays ? — Réponse, notre pays a avec lui des relations diplomatiques normales. Nous n'avons pas à nous substituer au gouvernement, à être ultra-gouvernementaux. Gouvernement neutre, affaires universelles; ne déplaire politiquement à personne, c'est pouvoir accepter l'argent de tous. Mais, sous la neutralité, éclataient en filigrane les préjugés politiques plus anticommunistes que vraiment libéraux. La Grèce ? à peine choquant, mais l'Est !

Pouvoir et lois naturelles

M. Schweizer ne se considère pas comme un homme puissant; il n'exerce pas de pouvoir, croit-il. C'est que les choses ne se font pas sur ordre, mais par lois naturelles. Qui dispense des crédits ne pose pas d'autre condition que de garantie, de remboursement, d'intérêt. Mais il se met aussi dans une position de force, qui est, tacitement, respectée.

Et puis, quelles sont les conséquences économiques, nationales, humaines des décisions qui sont prises dans les conseils d'administration des six sociétés où il siège ? Ces grosses têtes, qu'il disait si rares en Suisse, exercent-elles leurs facultés dans le vide ? Tout était, en l'entendant, de la sorte aboli dans un faux chic aristocratique : l'argent, apparemment dédaigné; le pouvoir, ignoré.

Les lois de l'économie

M. Schweizer craint que les Etats-Unis mènent avec rigueur une politique déflationniste, qui toucherait à son tour l'Europe. C'est son inquiétude de banquier. (On sait qu'il est un des rares partisans suisses d'une réévaluation de l'or, qui permettrait de réintroduire plus de rigueur dans les paiements internationaux, sans déflation). Aussi évoquait-il comme une perspective possible quelque cinq millions de chômeurs américains. Pour lui, Cassandre, le capitalisme est en crise. Mais rassurez-vous. Vous ne serez pas au chômage, a-t-il dit en s'adressant à ses interlocuteurs. Il y aura, c'est plus abstrait, des chômeurs.

La Suisse améliore son record du monde de premier pays capitaliste

Décidément, tout devient trop facile. C'est désormais l'UBS qui met à jour nos dossiers. Nous avons, il y a deux ans, découvert grâce aux travaux de M. Iklé, directeur de la Banque nationale, l'incroyable importance de la fortune suisse placée à l'étranger. La Suisse, incontestablement, apparaissait comme le pays le plus riche du monde. Depuis, la section Etudes Economiques de l'UBS a poursuivi l'étude. Epoustouffants résultats ! Tous les anciens records sont battus.

Mais il ne faut pas s'y tromper. Ces études ne sont pas publiées pour faciliter le travail des journalistes de gauche. Il s'agit de montrer combien cette fortune rapporte (non pas seulement aux détenteurs de ces capitaux, sur ce point l'on est discret), mais à l'économie suisse.

La conclusion de l'étude de l'UBS est de ce point de vue significative. On y mêle tout : les transactions sur l'or, les impôts (faibles) acquittés par les sociétés étrangères domiciliées en Suisse.

Lisez :

« Les revenus nets des placements suisses à l'étranger, versés sous forme d'intérêts et de dividendes, devraient s'élever à Fr. 2,3 milliards par an. Si l'on y ajoute les recettes provenant des émissions étrangères, de la gestion de fortunes, des affaires boursières, des transactions sur l'or et les devises pour compte étranger, ainsi que les recettes de licences de sociétés suisses et les impôts acquittés par plus de 4000 sociétés holding et sociétés de domicile étrangères établies en Suisse, les revenus que la Suisse enregistre en raison de sa position de centre financier international peuvent être estimés à Fr. 3-3,5 milliards au total. Ce montant dépasse considérablement le déficit annuel de notre balance commerciale et contribue dans une large mesure à la prospérité dont jouit la Suisse dans l'ensemble. »

Quant au détail de la balance, il faut relever notamment :

L'importance des titres étrangers détenus par des particuliers : 25 milliards. Augmentation en une seule année : 3 milliards, ce qui est aussi un reflet de la plus-value boursière.

Il faut souligner encore l'importance des investissements directs des industries suisses : 24,5 milliards. (Réciproquement, forte accélération des investissements étrangers en Suisse.)

Relevons enfin que s'il est naturel du point de vue d'une comptabilité nationale de faire la balance entre la fortune suisse à l'étranger et la fortune étrangère en Suisse, et de soustraire, par exemple, les dépôts en banque des avoirs en banque, certains postes (titres, investissements, propriété foncière) représentent la richesse des capitalistes suisses que ne diminuent en rien les placements d'étrangers en Suisse.

Dernière remarque : importance énorme, dans notre passif, de la propriété foncière étrangère en Suisse. Il y en a pour 7 milliards.

Nous pensons utile de publier, à titre documentaire, la balance avec le détail de chaque poste et son évolution en quatre ans.

Balance extérieure suisse des capitaux 1965-1968

	1965	1966	1967	1968
En milliards de francs				
Fortune suisse à l'étranger	88,3	92,0	103,2	122,2
Créances à court terme	35,4	35,1	40,6	52,1
Réserves monétaires	14,0	14,4	15,4	13,9 ¹
Avoirs des banques ¹	18,3	18,0	23,0	34,0
Dépôts à la BRI et effets de la BRI ³	1,1	1,0	0,8	1,8
Avoirs de la Confédération	1,1	0,7	0,8	0,8
Avoirs de la Banque Nationale	0,9	1,0	0,6	1,6
Créances à long terme	52,2	56,9	62,6	70,1
Emprunts obligataires	6,7	7,0	8,0	8,7
Crédits de la Confédération	1,0	1,0	0,9	0,9
Titres ²	20,7	22,3	24,4	27,7
Détenus par des fonds de placement	(2,7)	(2,3)	(2,4)	(2,7)
Détenus par des particuliers	(18,0)	(20,0)	(22,0)	(25,0)
Placements d'assurance ²	6,0	6,5	6,7	7,1
Propriété foncière privée ²	1,0	1,1	1,1	1,2
Fortune étrangère en Suisse	36,8	38,4	47,0	57,3
Créances à court terme	16,9	18,0	23,0	28,6
Dépôts en banque	16,9	18,0	23,0	28,6
Créances à long terme	19,9	20,4	24,0	28,7
En titres suisses ²	7,4	6,9	9,7	13,3
Emprunts, actions et parts de fonds de placement				
Souscription d'emprunts suisses ²	(5,3)	(4,7)	(6,0)	(8,9)
étrangers ²	(2,1)	(2,2)	(3,7)	(4,4)
Investissements étrangers directs ²	2,0	2,2	2,4	2,9
Placements d'assurance ²	4,5	4,9	5,0	5,3
Propriété foncière étrangère ²	6,0	6,4	6,9	7,2
Excédent des avoirs suisses à l'étranger	51,5	53,6	56,2	64,9

¹ Sans transactions swap de fin d'année ² Estimation UBS

³ BRI = Banque des règlements internationaux

Cols blancs et P.T.T.

Notre confrère Edouard Bezençon, rédacteur du « Journal des Fonctionnaires des PTT et des Douanes », nous a adressé la note suivante qui apporte deux précisions intéressantes pour nos lecteurs.

« Monsieur le rédacteur et cher camarade,

» Je lis toujours avec beaucoup d'attention votre périodique d'équipe qui apporte chaque fois des sujets de méditation qu'on ne trouve nulle part ailleurs, et pour cause. Votre dernier numéro 111 appelle de ma part deux remarques.

Dans vos considérations relatives à l'USS, il eût été indiqué de souligner le fait que les « cols blancs » des entreprises publiques sont pratiquement syndiqués à 100 % (bon prince, je compte les adhérents aux organisations chrétiennes-sociales comme étant « syndiqués »). Il n'y a pratiquement pas de parasites chez les fonctionnaires fédéraux des services de l'exploitation. — D'autre part, vous signalez que les PTT sont rattachés à trois syndicats autonomes, ce qui est partiellement vrai, les buralistes postaux n'étant pas affiliés à l'USS mais bien à l'Union fédérative. Ce que vous ne savez pas, en revanche, c'est que tous les PTT ont créé une **Fédération suisse des PTT** — dont la constitution a été conçue par le soussigné — qui est devenue l'interlocuteur numéro un de la direction générale des PTT. Les associations adhérentes ne traitent plus que leurs affaires spécifiquement professionnelles avec l'autorité supérieure. Reconnaissons donc en toute bonne foi que les bonzes syndicaux sont en avance de plusieurs longueurs sur leurs peuples... qui ne sont pas tant chauds pour les concentrations. »

E. B.

Torture en Algérie Réponse à Pierre Béguin

On admet bien volontiers que les Parlements existent pour faire du travail législatif, beaucoup plus que des effets oratoires. Mais ils sont aussi une tribune où s'expriment divers courants d'opinion. Le Conseil national ne nous a pas gâtés, jusqu'ici, dans ce rôle d'amplificateur de ce qui est pensé tout bas dans le pays.

Car il faut faire sérieux dans cette assemblée. Quel long cheminement pour qui veut devenir un parlementaire « entendu » ! La règle est de beaucoup se taire pour avoir de l'audience.

D'où le plaisir que nous ont procuré les interventions des conseillers nationaux Baechtold et Ziegler. Ils ont rappelé que nous vivons dans un monde où la torture est procédé d'enquête ordinaire, que la Grèce est en Europe, et que ce sont des compatriotes qui ont été, en Algérie, torturés.

Ces interventions ont déclenché dans la presse une avalanche de considérations lénifiantes. Nous n'avons pas de leçons à donner au monde; à petit pays, prudente politique, etc.

M. Pierre Béguin, entre autres, a consacré une chronique aux tortures infligées à nos compatriotes qui furent emprisonnés de longs mois en Algérie. Fallait-il dénoncer ces sévices ? On sait que le Département politique a invité à la prudence nos compatriotes rapatriés.

Tant que le sort de plusieurs hommes était en jeu, tant qu'ils connaissaient les prisons algériennes, il était naturel que la diplomatie agisse avec les moyens les plus appropriés. Efficacité d'abord.

Mais le problème se pose différemment une fois ces compatriotes sortis de prison et rapatriés.

M. P. Béguin insiste lui sur l'importance de la réparation à obtenir.

« Il n'en reste pas moins qu'ils ont subi un tort considérable qui appelle une réparation. Le fait d'avoir été emprisonné sans raison valable, le fait d'avoir été maltraité ou même torturé, justifie une indemnité. Notre diplomatie s'en occupe. Elle ne se résigne pas. Elle ne lâche pas pied. Pour obtenir un résultat tangible, la route sera longue. Il faut prendre patience. Il n'existe pas de tribunal auquel on puisse faire appel. Il s'agit de convaincre la partie adverse qui n'est point prompte à se décider. »

L'indemnisation est en réalité un problème secondaire et qui peut être réglé, on l'imagine, par des voies et des moyens divers.

Reste le problème moral. Nous n'avons pas à crier, peut-être, chaque fois qu'un homme souffre injustement et ignoblement dans une prison du monde. Nous n'arrêterions pas alors de nous époumonner. Mais lorsqu'il s'agit de compatriotes, pourquoi nous taire ? Ce n'est pas que nous estimions l'affaire grave le jour seulement où elle touche un épiderme helvétique, mais la Suisse est habilitée à s'occuper des affaires des Suisses.

Dénoncer la torture, ce n'est pas chercher des revanches verbales, comme l'écrit P. Béguin.

« Elle (la Suisse) sait bien que des déclarations solennelles et vigoureuses ne feraient rien d'autre que de compromettre les intérêts qu'elle défend. C'est dans ce sens qu'elle a demandé aux victimes de ne pas tenter de prendre des revanches verbales, car ce serait finalement le meilleur moyen de ne pas obtenir une réparation réelle. »

La torture en Algérie est un fait; or c'est ce fait qui en lui-même est dénonciateur. Se taire, ce n'est pas renoncer à des effets verbaux, c'est escamoter les faits eux-mêmes.

Avec quelle vigilance le monde arabe suit l'enquête et l'instruction consécutive à l'attentat de Kloten. Solidarité légitime, même si tous les arguments ne sont pas également bons.

Mais, alors pourquoi, quand des principes essentiels sont en jeu, sans le respect desquels on ne bâtira jamais un ordre international meilleur, pourquoi la Suisse devrait-elle se taire ?

L'indemnisation ? Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. En revanche, on imagine assez bien que nos intérêts économiques passent avant les questions de principe.

Discrétion nécessaire ? Au contraire. Il faut laisser parler les faits.

Notaras, que fait la diplomatie suisse ?

Il y a plus d'une année et demie que G. Notaras est enfermé dans les prisons des colonels grecs, plus d'une année qu'il a été condamné dans un procès inique où les représentants des militaires qui avaient violé la Constitution ne pouvaient que lui reprocher sa fidélité à la Constitution et à la démocratie

Rappelons que Notaras a été nommé assistant à l'Ecole de sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. Son contrat est toujours valable. L'Université l'attend pour qu'il exerce ces fonctions.

M. Spühler a défendu l'ambassadeur de Suisse à Athènes. La Suisse joue un rôle plus que discret dans la campagne européenne contre le régime grec. Nos banques prêtent de l'argent aux colonels. (M. Schweizer, voir article ci-joint, l'ignorait.)

A quoi sert cette prudence, cette neutralité, cette complaisance ? Où est l'efficacité de la diplomatie en coulisse ?

Nous aimerions pouvoir la juger sur des faits tangibles : par exemple, la libération de G. Notaras.

Liberté d'expression Interdiction absurde du Conseil d'Etat vaudois

Le gouvernement vaudois a commis un abus d'autorité en interdisant la conférence de M. Ben Saïd que voulait organiser les « Jeunesses progressistes ». C'est là une atteinte à la liberté d'expression et d'information que ne justifiait aucun prétexte de sécurité. On ne voit pas, en quoi, comment, par qui l'ordre public aurait été troublé. M. Ben Saïd, malgré sa participation aux événements de mai, n'a fait l'objet d'aucune poursuite en France. Alain Krivine, qui est proche de lui, a pu disposer de la radio et télévision lors de la campagne électorale pour défendre les mêmes idées; il est incroyable de voir le gouvernement vaudois se montrer plus gaulliste que l'UDR. Certes M. Ben Saïd est étranger, mais il parlait sous la responsabilité de citoyens suisses; sa conférence s'inscrivait naturellement dans le cadre des préoccupations de l'organisation qui l'invitait, à laquelle on avait, même, il y a peu de temps offert l'aula du Palais de Rumine pour une conférence Mandel !

Quant on lit les considérants de la décision du Conseil d'Etat, le ridicule éclate. Détestable, vraiment, cette limitation de la discussion idéologique.

L'information économique

Selon un sondage mené par le « British Market Research Bureau » auprès de très importants hommes d'affaires de treize pays : Grande-Bretagne, France, Allemagne de l'Ouest, Italie, Suisse, Hollande, Belgique, Suède, Autriche, Danemark, Norvège, Luxembourg et Finlande, voici les journaux les plus lus, et les plus influents sur le plan économique. La question posée était la suivante :

« Quel journal ou magazine lisez-vous régulièrement pour vous tenir informé en matière économique et financière ? »

Les résultats de l'enquête sont les suivants :

1. Financial Times	39 %
2. Neue Zürcher Zeitung	39 %
3. The Economist	35 %
4. Frankfurter Allgemeine	32 %
5. Le Monde	31 %
6. Fortune	29 %
7. Time	28 %
8. Business Week	20 %
9. Handelsblad	20 %
10. Le Figaro	17 %
11. Die Welt	16 %
12. Newsweek	15 %
13. The Times	14 %
14. International Herald Tribune	13 %
15. Corriere della Sera	12 %
16. 24 Ore	11 %
17. Wall Street Journal	10 %

Contre l'illustré

D.P. vit sans publicité. La distribution gratuite de journaux ne nous touche pas, matériellement, on l'imagine.

Mais il est évident que l'arrosage gratuit (ou quasi tel) de « L'Illustré » dans tout ménage en Suisse romande serait une dangereuse extension du monopole Ringier.

Nous voulons bien joindre notre voix au concert de protestations romandes. Mais que ceux qui s'indignent parlent aussi des rapports Ringier-Jelmoli-Innovation, et de la liaison de ce groupe avec l'UBS. Puisque vous défendez la liberté d'information, informez complètement ! Qui est le groupe Ringier ?

Swissmade: un film mythologique

Bon, le titre ! L'action ne se situe pas en Suisse, encore moins dans la Confoederatio Helvetica, elle est Swissmade.

Mais qu'est-ce qui est Swissmade ? Le film ? La vie suisse elle-même ?

Nous avons envie de parler de ce film (en limitant la discussion au premier métrage) pour des raisons politiques. Il reprend, cinématographiquement, un vieux débat. Sur quoi doit porter le regard critique ? Comment toucher juste ? Comment créer une œuvre d'art que ne récupéreront ni les snobs ni la publicité ?

La mythologie

La vie s'uniformisant, il n'est pas difficile de retrouver, ici, des fragments d'un univers international : cadres du béton, de l'aluminium, des escaliers roulants ! Mais le paysage, lui, ne peut changer : montrez le lac, les montagnes de Savoie ! Le montage donnera alors, juxtaposé ou superposé, quelque chose comme un building lémanique. Conclusion : la société de consommation nous concerne aussi ; elle se reflète dans l'eau de nos lacs subalpestres. Le film de Yersin ne se limite pas à cet effet de montage : prouver que des matériaux nouveaux ont poussé sur notre vieille terre, profiler le modernisme dans nos cioux paysans. D'autres images nous sont offertes : le réfectoire de l'entreprise moderne, la cogestion, le travail à la chaîne, l'employé mis en matricule par l'ordinateur et la Révolte récupérée par l'argent. Il reproduit ainsi quelques traits caractéristiques de la société occidentale, et puis il nous oblige à coup de références géographiques à les reconnaître pour nôtres. On voit des abstractions localisées. Comme dans les indications scéniques d'une pièce de théâtre, on précise : l'action se passe en Suisse. Le décor moderne est planté sur nos rives.

Cette imagerie a-t-elle valeur critique ? Rarement. Nous ne l'avons ressentie qu'une fois au moment où Noverraz (le héros), à la recherche d'un emploi, doit subir quelques tests psychologiques, cubes de couleurs à classer dans un certain ordre (comme les plots de notre enfance), épreuves d'abstractions verbales, etc... Pour le reste, nous étions peu concernés : derrière ce décor manquait la vie. Nul doute que la Banque populaire suisse ne « récupère » ces abstractions-là. Elle a bien su récupérer le « populaire » de sa raison sociale, sans même avoir eu besoin de se faire appeler Héliographia, comme les Imprimeries populaires.

Et pourtant, il y a une spécificité suisse dans notre économie, dans notre vie politique, dans nos mœurs. Là le regard de la caméra ferait voir beaucoup de « rois nus ». Qui racontera l'histoire d'un plan de quartier ? Ce serait, dans nos climats, moins coloré que « Main basse sur la ville » de Rosi, mais édifiant tout de même : achat du terrain, tractations avec les autorités, décision des groupes politiques ; à Lausanne, par exemple, on va construire à grands frais, loin de la ville, entre trois routes à haute circulation, dont une autoroute, sur un sol humide, qui rend coûteuse, voire incertaine toute fondation profonde, là-bas donc, tout un quartier moderne ; au même moment, un terrain proche du centre, magnifiquement arborisé, sec, bien exposé est affecté à un nouveau cimetière. Pourquoi, comment ? Ce serait une belle histoire à raconter. D'une manière générale, toute prise de décision ayant des conséquences publiques serait un sujet de choix. Par exemple, la décision de fabriquer un produit nouveau, par exemple la décision de la Banque populaire suisse de se lancer dans le « petit crédit » : suivre le cheminement de l'idée depuis l'origine jusqu'à ses conséquences dernières (économiques, humaines). « Le conseil d'administration » d'une grande société, autre thème qui

serait admirable : que signifie la décision de créer une filiale en Argentine, au Japon, etc. ?

Les sujets de réalisme critique sont innombrables, passionnants, « irrécupérables ». En revanche l'imagerie de la mythologie de la gauche est vite recensée ; et alors il ne reste plus au héros qu'à signifier son refus individuel en criant « Merde ! ». Ce qu'il fait.

En manteau de policier

Le film — est-ce le sujet essentiel ? — présente une collection d'hommes et de femmes de gauche fatigués : mondains, « lucides », désabusés. Ils sont les produits de la « mythologie » abstraite.

Mais, plus significatif encore, le moment où les auteurs du film apparaissent eux-mêmes devant la caméra. Ils sont revêtus de longs manteaux de style policier. Comprenez que, décidés à filmer l'histoire d'un Révolté avec l'Argent d'une Banque, ils sont conscients d'avoir passé du côté de l'ordre ; alors ils le montrent pour désamorcer la « récupération », d'où cette fin, si pénible dans son goût d'auto-destruction, où l'on fait répéter pour la prise de vue au Révolté son rôle... qu'il sait mal !

En fin de compte, c'est cela qui est vrai, hélas ! cette complaisance à se voir dans un jeu sado-masochiste (je suis le flic et le clochard, la menotte et le poignet, la matraque et le crâne). On se détruit devant l'écran pour sauver sa pureté.

Mais, mes amis, il y a politiquement et cinématographiquement mieux à faire que son autocritique sur un décor en béton-pâte.

Inutile de s'« abolir » en manteau de cuir. Tant de choses sont à faire voir. Nous ne sommes pour cette besogne pas si nombreux. Alors, pourquoi ces inutiles « suicides » ?

A. G.

Censure théâtrale à Lausanne

Il paraît qu'on ne construit plus de théâtre « hiérarchique », comme on les décrit dans un roman de Balzac. Les richards au balcon ou dans leur loge, les purotins au poulard. Et pourtant, l'on vit toujours dans ce théâtre du XIX^e siècle ; c'est là, encore, que les notables locaux mesurent leur promotion.

Ainsi, les conseils d'administration et de gestion du Théâtre municipal, du Fonds du théâtre sont recherchés comme un signe de prestige ; de surcroît les places réservées en permanence sont, à la romaine, un élément des clientèles électorales.

Ceux qui sont installés dans ces fonctions y tiennent donc ; leurs mérites sont, nul n'en doute, très grands, mais littérairement ignorés ; leur œuvre ne sera connue, semble-t-il, qu'à titre posthume.

En face, les comédiens qui flairent le bourgeois s'exercent volontiers à la provocation. Souvent bête d'ailleurs, éculée : les plaisanteries sur le livret du soldat suisse, les coffre-forts, etc..., ce qui est un genre de tout repos : si vous ne trouvez pas drôle, vous passerez pour conformiste.

A ce régime-là, peu de chances pour que surgisse une œuvre forte, ou même une œuvre de grande qualité artisanale. On se fait xixi, on fait pipi sur le gazon, on se pétitionne à la figure.

La politique à suivre est pourtant simple. Confier à un metteur en scène, animateur de troupe, la responsabilité d'une ou de deux saisons. Permettre, secondairement, à un ou deux autres de travailler, de s'exprimer, de prendre, peut-être, un jour, la relève ; ouvrir la scène locale à d'autres troupes romandes, et étrangères.

Allouer au metteur en scène principal une somme globale, dont l'emploi ne sera contrôlé que sur le plan comptable et fiduciaire. Dès lors, il aura la responsabilité de faire la preuve de son talent. Le

public, la critique, les « amateurs éclairés » ne jugeront que sur pièce, c'est le cas de dire.

En revanche, le système actuel est le pire de tous : un tri préalable d'on ne sait quel comité, qui n'a de compte à rendre à personne, des demi-censures dans la distribution de la manne publique, et les excuses toutes faites pour les metteurs en scène. Mon spectacle est mauvais, diront-ils, parce qu'on ne m'a pas laissé faire ce que je voulais.

La Fête

C'est gagné. La « Fête à Lausanne » est entrée dans les mœurs. Elle aura lieu en 1970 ; il serait même bon de le décider d'emblée.

Les améliorations apportées ont presque toutes tenu à l'épreuve des faits. Le théâtre a trouvé son cadre ; la Cité a révélé ses richesses.

L'originalité demeure la diversité, la libre expression de toutes tendances : Jura libre en face de Berner-verein. C'est ce qu'il importe de préserver ; et dans cette diversité, il y a place à côté du beat, du musette, pour des productions de haute qualité artistique. Il sera utile de mieux les mettre en valeur, avec le concours de la presse, qui pourrait faire sur la Fête plus qu'un papier d'ambiance. A ces spectacles pourrait être amené, et préparé, un nouveau public.

Un connaisseur comparait la Fête aux concours grecs de tragédie : on allait au spectacle avec son pique-nique ; on écoutait la bouche pleine ; oreille fine et haleine forte. La Fête n'a pas encore son Sophocle, mais c'est dans cette direction qu'il faut chercher.

N. B. — Cette note n'engage pas la responsabilité de Marx Lévy.

Nestlé et le personnel féminin

Nestlé vient de modifier et d'améliorer les prestations de sa caisse de pensions. Selon circulaire adressée au personnel, on lit au point 4 :

« 4. Prolongation de l'activité pour le personnel féminin

» Les employeurs offrent dorénavant au personnel féminin la possibilité, pour autant qu'il jouisse de toute sa capacité de travail, de rester en service jusqu'à l'âge de 62 ans, c'est-à-dire jusqu'au moment de la mise en paiement de la rente AVS. Le membre féminin qui fera usage de cette possibilité touchera sa pension Nestlé entre l'âge de 60 et 62 ans, plus un salaire réduit. Ce salaire réduit sera fixé de cas en cas : la réduction sera en général de l'ordre de 10 à 20 %.

Et comment contrôle-t-on qu'un administrateur jouit après 60 ans de toute sa capacité de travail ?

A nos lecteurs

Le cahier spécial N° 2 est parvenu à nos lecteurs avec un retard d'une semaine. Un déménagement de l'imprimerie en est la cause ; nous nous en excusons.

Nous avons reporté le décalage d'une semaine sur le numéro unique de juillet.

Les lecteurs qui désireraient des exemplaires supplémentaires du cahier 2 peuvent les commander à notre administration. Quant au cahier 1, nous avons procédé à une réédition.

Nous pourrions donc répondre aux commandes jusqu'ici insatisfaites.

Un numéro (116) sortira en août. Et bonnes vacances.